



Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1997/369  
14 mai 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 13 MAI 1997, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT  
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-jointe une communication datée du 9 mai 1997 que j'ai reçue du Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir la porter à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. ANNAN

ANNEXE

Lettre du 9 mai 1997, adressée au Secrétaire général  
par le Secrétaire général de l'Organisation du Traité  
de l'Atlantique Nord (OTAN)

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, en application de la résolution 1088 (1996) du Conseil de sécurité, le quatrième rapport mensuel sur les opérations de la Force de stabilisation (SFOR), dont je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte aux membres du Conseil.

Le 18 avril, je me suis rendu à Sarajevo avec les représentants permanents du Conseil de l'Atlantique Nord afin de m'entretenir avec le commandant de la SFOR, le Haut Représentant, votre Représentant spécial, les directeurs d'organisations civiles présentes sur le théâtre et les membres de la présidence bosniaque. Lors de la réunion avec les trois Présidents, j'ai profité de l'occasion pour souligner que si l'application de l'Accord de paix avait considérablement progressé, il restait encore beaucoup à faire à cet égard et qu'il tenait, pour une large part, aux Présidents eux-mêmes de parvenir à la paix, à la stabilité et à la prospérité que leurs peuples attendent désormais. Dans ce contexte, j'ai souligné qu'il fallait avant tout assurer le bon fonctionnement des institutions communes, le retour des personnes déplacées et des réfugiés, la restructuration et le recyclage de la police locale et la tenue des élections municipales.

J'ai également profité de l'occasion pour appeler l'attention sur les domaines dans lesquels il faudrait coopérer à l'avenir. Premièrement, j'ai souligné l'importance d'un comité permanent chargé des affaires militaires efficace, tel que prévu dans l'Accord de paix et la Constitution de la Bosnie-Herzégovine. Deuxièmement, j'ai annoncé la mise en place, à l'École de l'OTAN à Oberammergau (Allemagne), à l'intention des militaires et du personnel de défense civile bosniaques, de cours de formation qui devraient faciliter la réconciliation dans les forces armées. Troisièmement, j'ai souligné la nécessité d'ouvrir trois aéroports supplémentaires à des fins civiles en Bosnie. La SFOR est disposée à contribuer à la réalisation de ces objectifs, mais il faut d'abord que le Gouvernement bosniaque signe les mémorandums d'accord nécessaires et prenne des mesures pour reconstituer l'administration de l'aviation civile bosniaque, comme convenu à la Conférence de Londres sur la mise en oeuvre de l'Accord de paix.

Cette visite a confirmé à mes yeux l'importance du rôle que le Groupe international de police (GIP) doit jouer dans la consolidation de la paix. J'ai donc été heureux d'apprendre que, sur votre recommandation, le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies avait autorisé le recrutement, pour cette équipe, de 186 policiers supplémentaires.

La visite du Conseil de l'Atlantique Nord en Bosnie-Herzégovine a été utile, et j'espère qu'il sera possible d'enregistrer des progrès dans certains des domaines susmentionnés avant que le rapport semestriel sur la SFOR ne soit établi. En attendant, celle-ci continuera à mettre à profit les progrès réalisés à ce jour et à s'acquitter pleinement du rôle qui lui est imparti dans l'établissement d'une paix durable en Bosnie. Parallèlement, la communauté

internationale doit continuer à exhorter les parties elles-mêmes à respecter pleinement les engagements auxquels elles ont souscrit aux termes de l'Accord de paix.

(Signé) Javier SOLANA

APPENDICE

Rapport mensuel au Conseil de sécurité de l'ONU  
sur les opérations de la SFOR

Opérations de la SFOR

1. Environ 33 000 soldats de la SFOR sont actuellement déployés en Bosnie-Herzégovine, les contingents étant fournis par tous les États membres de l'OTAN ainsi que par 19 États non membres.

2. Au cours du mois écoulé, la SFOR a poursuivi ses opérations de reconnaissance et de surveillance au moyen de patrouilles terrestres et aériennes et elle a continué de procéder à des inspections de sites de cantonnement choisis au hasard. Les patrouilles ont été renforcées à Mostar, où la SFOR a poursuivi sa coopération étroite avec le Groupe international de police (GIP). En moyenne, 150 patrouilles environ ont été organisées chaque jour et plus de 3 000 sorties d'avion et 5 000 sorties d'hélicoptère ont eu lieu depuis le début de la mission.

3. La SFOR a participé de très près à la préparation en vue de la visite du pape à Sarajevo les 12 et 13 avril et a beaucoup contribué aux arrangements de sécurité. Au total, 6 540 hommes de la SFOR ont participé à l'opération, en coopération avec le Bureau du Haut Représentant, le GIP et la police locale. Toutes les divisions multinationales ont contribué à assurer un environnement de sécurité, en particulier par des opérations de repérage de tireurs isolés, la neutralisation d'explosifs et de munitions, la mise en place de points d'observation à Sarajevo et le renforcement de patrouilles le long des principaux itinéraires dans la ville et aux alentours. En outre, tous les grands axes routiers ont été surveillés dans l'ensemble du pays.

4. Un appui continue d'être fourni à l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO), la SFOR maintenant ses missions régulières et coordonnées d'entraînement au-dessus de la Slavonie orientale, de façon à pouvoir fournir un appui aérien rapproché en cas de besoin.

Esprit de coopération des parties et respect de l'Accord

5. Dans l'ensemble, les parties respectent d'une manière générale les dispositions militaires de l'Accord de paix. Toutefois, au cours du mois écoulé, il y a eu de nouveau des cas isolés de banditisme, y compris des attaques contre des édifices religieux, tant des églises que des mosquées, dans le centre et le sud-ouest de la Bosnie. Il n'y a pas eu de blessés, mais ces attaques ont intensifié le climat de crainte et de suspicion mutuelles, surtout pendant la période précédant la visite du pape à Sarajevo les 12 et 13 avril. Depuis le début du mandat de la SFOR, 14 édifices religieux ont été gravement endommagés – cinq mosquées, huit églises catholiques et une église orthodoxe. Toutes ces attaques ont fait l'objet d'une enquête de la part de la police civile et du GIP.

6. Au cours du mois écoulé depuis le rapport précédent, les forces de la SFOR ont mené à bien environ 261 inspections de sites de stockage d'armes et supervisé 240 déplacements autorisés et activités d'entraînement et 50 opérations de déminage. Plusieurs infractions mineures ont été constatées lors des inspections et, dans tous les cas, la SFOR a confisqué puis détruit les armes en question. À la demande de la SFOR, les parties ont maintenant soumis des plans en vue de réduire de 25 % leurs casernes et cantonnements. Comme il y avait quelques cas de doubles emplois et que l'emplacement de certains sites était douteux, les plans ont été rendus aux parties pour être corrigés et ils ont de nouveau été soumis pour évaluation le 21 avril. Les sites sont actuellement au nombre de 787 au total, soit une réduction d'environ 10 % par rapport au chiffre d'août 1996, qui était de 876.

7. Les parties ayant demandé de pouvoir assurer l'entretien essentiel des radars de leurs systèmes de défense aérienne, qui se trouvent dans les sites de cantonnement, il a été décidé qu'elles pourraient le faire, sous réserve d'une stricte supervision de la SFOR.

8. Les armes et munitions déclarées par les parties à la suite de la suspension temporaire de la politique de confiscation de la SFOR (voir le paragraphe 5 du rapport du mois dernier – S/1997/257) ont maintenant été transférées dans des sites autorisés et seront désormais soumises aux inspections normales de la SFOR. Au total, plus de 300 000 armes de petit calibre et grenades ont été déclarées, ainsi qu'environ 400 armes lourdes et 52 000 mines.

9. Les forces de la SFOR restent déployées à Mostar et dans les alentours afin d'éviter que la violence ne reprenne. Pendant la période considérée, la Force, en coopération avec le GIP, a démantelé un certain nombre de barrages illégaux dans la ville. Une Force de police unifiée a maintenant été acceptée pour Mostar, composée de 100 policiers (50 Bosniaques et 50 Croates) et commandée par un commandant bosniaque et un commandant en second croate, dotés l'un et l'autre de pouvoirs égaux. Le GIP surveillera cette force dont, pour l'instant, la zone de responsabilité ne couvre que le centre de la ville. La force a effectué la première patrouille le 4 avril.

10. En ce qui concerne la liberté de circulation, la SFOR continue d'aider le GIP à démanteler les barrages illégaux. Depuis le début de son mandat, 81 de ces barrages ont été signalés, ce qui représente en fait une forte diminution par rapport à 1996, lorsque l'IFOR en démantelait environ 80 par mois. Entre le 1er et le 28 avril, 18 barrages illégaux ont été signalés. Par contre, la situation en ce qui concerne la liberté de retour reste problématique; la crainte de la violence a empêché les retours dans la zone de séparation, à la suite de l'incident qui s'était produit à Gajevi (voir par. 7 à 9 du rapport du mois dernier). Toutefois, il y a eu au cours du mois dernier un certain nombre de retours spontanés, en particulier dans les zones où les réfugiés appartiennent à la majorité. Au milieu du mois d'avril, des membres de la SFOR ont rencontré des représentants de Gajevi et de Celic afin de parler de la réinstallation à Gajevi. Selon les plans mis au point, la construction de logements préfabriqués doit commencer au début du mois de mai, les habitants emménageant dès que les travaux seront terminés.

11. À une réunion de la Commission militaire mixte, tenue à la fin du mois de mars, les parties ont présenté des plans concernant les activités de déminage que devaient exécuter leurs forces armées et concernant la formation de leurs soldats au déminage. La Force a approuvé ces plans le 21 avril. Au cours des 30 derniers jours, plus de 3 000 mines ont été enlevées par les parties et 164 soldats ont terminé leur stage de formation au déminage. La SFOR juge encourageantes les activités de déminage menées à bien à ce jour. Il est bon de noter que depuis le 18 avril, et ce pour la première fois depuis 1996, aucune activité d'entraînement n'a été interdite aux forces des parties en raison des progrès réalisés dans le déminage.

#### Coopération avec les organisations internationales

12. La SFOR continue d'apporter tout l'appui possible aux organisations civiles internationales présentes sur place. Comme indiqué plus haut, la coopération étroite de la Force avec le GIP s'est poursuivie à Mostar, ainsi qu'ailleurs dans le pays, surtout à Brcko. Le 27 mars, la SFOR a organisé une réunion avec le nouveau commissaire du GIP et ses commandants régionaux en vue d'améliorer encore cette coordination. En outre, au cours de la période considérée, la Force a participé à des groupes de travail mixtes avec le GIP, le Bureau du Haut Représentant et les parties afin de préparer la visite du pape à Sarajevo, les 12 et 13 avril. Elle a créé une équipe d'appui aux forces de l'ordre et elle offre actuellement un soutien actif à une étude opérationnelle menée par le GIP, ainsi qu'à des activités d'enquête et d'analyse concernant le crime organisé.

13. La SFOR continue de coopérer étroitement avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), pour l'aider à préparer les élections municipales en Bosnie qui doivent avoir lieu en septembre 1997. Elle a aidé à identifier et visiter les centres d'inscription des électeurs et les bureaux de vote et elle fournit du personnel pour le Centre électoral mixte. Elle formule des plans avec la mission de l'OSCE en Bosnie pour que la SFOR assure un cadre de sécurité, et fournisse d'autres formes de soutien nécessaires pendant les élections proprement dites. La Force continue aussi de communiquer à l'OSCE des informations sur les armes détenues, afin de l'aider à appliquer les dispositions de l'annexe I.B de l'Accord de paix.

-----